

Association de Parents d'élèves de l'enseignement Libre

Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

Associations régies par la loi 1901

L'A.P.E.L. adhère niveau départemental à l'UDAPEL, adhérente à l'Union Régionale URAPEL, elle-même membre de l'Union Nationale UNAPEL.

Le Conseil d'Administration est composé de parents ayant leur(s) enfant(s) dans l'établissement. C'est cette restriction qui lui confère, dans ses statuts, la mission de représentant des parents d'élèves.

L'OGEC adhère à l'Union Départementale UDOGEC, elle-même liée à l'Union Régionale UROGEC et la Fédération Nationale FNOGEC.

Le Conseil d'Administration de l'OGEC est constitué (en-dehors des membres de droit) de personnes soucieuses de la bonne gestion de l'établissement, parents d'élèves ou non.

LEURS MISSIONS

En étroite collaboration avec le Chef d'Etablissement, les enseignants et les catéchistes, l'A.P.E.L. et l'OGEC assurent respectivement les missions suivantes :

L'A.P.E.L. assure :

▪ **LA REPRESENTATION DES PARENTS :**

L'APEL est le *porte parole* des familles lors des réunions, au conseil d'établissement, conseil de discipline. Auprès des différentes instances de l'Enseignement Catholique de Vendée et National : commission d'appel-recours lors de redoublement contesté, conseil de gestion. Auprès des pouvoirs publics : transport, restauration...

▪ **LES SERVICES AUX FAMILLES :**

Accueil : rentrée scolaire, porte-ouverte, réunion de classe (écoute, dialogue, convivialité)

Animation et accompagnement : point-écoute, projet éducatif, catéchèse, conférence, soirée festive, manifestation Interapel...

Information : journal départemental sur l'orientation scolaire BDI, SIF, l'adaptation et l'orientation scolaire JED, revue *Famille et Education*, APEL-SERVICE, site internet.

... Mais aussi la mise en place de la plaquette de l'Ecole, l'Organisation Générale et pratique des festivités ponctuant l'année : vente de livres, photos de classe, après-midi jeux... pour l'APEL, kermesse, marché, loto... pour l'OGEC

LEURS RESSOURCES PROVIENNENT :

- De l'adhésion volontaire des familles ; l'adhésion donne à l'APEL un rôle représentatif auprès des administrations et des pouvoirs publics. Elle assure le financement des services rendus aux familles (documents, formations...)

- Des rétributions financières versées par les familles.
- Des contributions, participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales.
- Ainsi que des manifestations organisées au cours de l'année.

MEMBRES DE L'APEL ET DE L'OGEC : année 2020/2021

Présidente : Emilie CHAPERON
Vice-présidente : Véronique GOURAUD
Trésorière : Morgane HERBEL
Secrétaire : Emilie SUBILEAU

Président : Anthony BLANCHARD
Vice-présidente : Noémie LECROQ
Trésorière : Johanna BROSSET
Secrétaire : Elodie AUBINEAU
Vice-secrétaire : Perrine BRIN